

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 25 JUIN 2020

### COMPTE-RENDU

#### Séance du 25 juin 2020

**Membres :**

Composant le Conseil : 39  
En exercice : 39

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures quinze minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, modifié par l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, des articles 9 et 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, le conseil municipal de la commune de Stains, légalement convoqué par le Maire le dix-neuf juin deux mille vingt, s'est réuni à l'Espace Paul Eluard, sis Place Marcel Pointet à Stains, sans la présence de public, le caractère public de la réunion ayant été satisfait par l'accès en direct du public aux débats de manière électronique (Facebook live).

**Étaient présents :**

M. Azzédine TAÏBI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Gery DYKOKA NGOLO, Mme Najia AMZAL, M. Abdelhak ALI KHODJA, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Maimouna HAÏDARA, M. Aziz BOUYAHIA, Mme Fazyza OULMI, M. Kassem IDIR, Mme Aziza TAARKOUBTE, M. Stéphane LAGRIVE, M. Alfred ROCHEFORT, M. Jean-Noël François MICHE, Mme Claude AGNOLY, Mme Nathalie LANDEZ, Mme Irouia AHAMED SAÏD OUMA, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Yvel LUEXIER, Mme Céline MIRAMBEAU, Mme Nasteho ADEN, M. Mehdi MESSAI, M. Fodjé SIDIBÉ, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. David CHEMMI, M. Hasan KARADAG, M. Julien MUGERIN, M. Christopher DIBATHIA, M. Hamza RABEHI, Mme Chadiea MAHDJOUR, M. Sébastien CLEMENT

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mme Nora SI MOHAMMED qui a donné pouvoir à M. Azzédine TAÏBI (à partir de l'affaire 1.8),  
Mme Jeannine LE BRAS qui a donné pouvoir à Mme Najia AMZAL.

**Secrétaire de séance :** Mme Zaiha NEDJAR

*Conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, toute délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.*

## COMMUNICATION DU MAIRE

### 0.1 Compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions du Maire en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire.

### 0.2 Commission de contrôle chargée de la régularisation des listes électorales de la commune

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux « prêts à participer aux travaux de la commission » à se faire connaître en lui transmettant un courrier.

#### Affaire n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur: M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour**,

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNNE Madame Zaiha NEDJAR, en qualité de premier adjoint, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### Affaire n° 1.2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 février 2020

Rapporteur: M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour**,

**ARTICLE UNIQUE** : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 février 2020.

#### Affaire n° 1.3 - Désignation des délégués du conseil municipal pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de Stains-Pierrefitte

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu les résultats du vote,

Nombre de voix obtenues par :

- Monsieur Azzédine TAÏBI, en qualité de délégué titulaire : 38
- Madame Farida AOUDIA-AMMI, en qualité de délégué titulaire : 38
- Monsieur Abdelhak ALI KHODJA, en qualité de délégué titulaire : 38
- Madame Zaiha NEDJAR, en qualité de délégué suppléant : 38
- Monsieur Mathieu DEFREL, en qualité de délégué suppléant : 38
- Monsieur Yvel LUEXIER, en qualité de délégué suppléant : 38

**ARTICLE UNIQUE** : **DESIGNE** pour représenter la commune de Stains au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (S.I.V.O.M) de Stains-Pierrefitte les délégués suivants :

- **En qualité de délégués titulaires** :
  - Monsieur Azzédine TAÏBI,
  - Madame Farida AOUDIA-AMMI,
  - Monsieur Abdelhak ALI KHODJA.
  
- **En qualité de délégués suppléants** :
  - Madame Zaiha NEDJAR,
  - Monsieur Mathieu DEFREL,
  - Monsieur Yvel LUXIER.

**Affaire n° 1.4 a) - Fixation du nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Stains**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour**,

**ARTICLE UNIQUE** : **FIXE** à 12 (douze) le nombre des membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Stains, répartis comme suit :

- 6 (six) membres élus par le Conseil municipal en son sein,
- 6 (six) membres nommés par le Maire.

**Affaire n° 1.4 b) - Election des membres au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Stains**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu les résultats dudit scrutin :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 17

Nombre de suffrages obtenus par les listes de candidats :

- Liste conduite par Madame Zaiha NEDJAR.....28 voix
- Liste conduite par Madame Marie-Claude GOUREAU..... 5 voix
- Liste conduite par Monsieur Christopher DIBATHIA ..... 5 voix

Répartition des sièges (à la proportionnelle au plus fort reste) :

- Liste conduite par Madame Zaiha NEDJAR..... 4 sièges
- Liste Madame Marie-Claude GOUREAU..... 1 siège
- Liste conduite par Monsieur Christopher DIBATHIA ..... 1 siège

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNNE pour siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Stains, outre le Maire qui en est le Président de droit, les 6 (six) représentants communaux suivants :

- Madame Zaiha NEDJAR,
- Madame Farida AOUDIA-AMMI,
- Monsieur Alfred ROCHEFORT,
- Madame Jeannine LE BRAS,
- Madame Marie-Claude GOUREAU,
- Monsieur Christopher DIBATHIA.

**Affaire 1.5 - Désignation du représentant de la commune de Stains pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Coopérative d'accession sociale à la propriété (CAPS)**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour**,

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNNE Monsieur Azzédine TAÏBI en qualité de représentant du Conseil municipal de la commune de Stains pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Coopérative d'accession sociale à la propriété.

**Affaire 1.6 a) - Désignation des représentants de la ville pour siéger au sein des Conseils d'Administration de la Société d'économie mixte (SEM) Plaine Commune Développement et de la Société publique locale (SPL) Plaine Commune Développement**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour**,

Vu les résultats du vote intervenu à main levée portant désignation du représentant de la commune de Stains au sein du Conseil d'administration de la Société d'économie mixte Plaine Commune Développement :

- Nombre de voix obtenues par Monsieur Azzédine TAÏBI : 38 voix,

Vu les résultats du vote intervenu à main levée portant désignation du représentant de la commune de Stains au sein du Conseil d'administration de la Société publique locale Plaine Commune Développement :

- Nombre de voix obtenues par Monsieur Azzédine TAÏBI : 38 voix,

**ARTICLE UN** : DESIGNNE Monsieur Azzédine TAÏBI en qualité de représentant de la commune de Stains au sein du Conseil d'administration de la Société d'économie mixte Plaine Commune Développement.

**ARTICLE DEUX** : DESIGNNE Monsieur Azzédine TAÏBI en qualité de représentant de la commune de Stains au sein du Conseil d'administration de la Société publique locale Plaine Commune Développement.

**ARTICLE TROIS** : AUTORISE le représentant désigné à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par les instances de chacune des deux sociétés.

**Affaire 1.6 b) - Désignation des représentants de la commune de Stains pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres de la Société d'économie mixte (SEM) Plaine Commune Développement**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour**,

Vu les résultats du vote intervenu à main levée en vue de la désignation du représentant titulaire au sein de la Commission d'appel d'offres précitée :

- Nombre de voix obtenues par Monsieur Azzédine TAÏBI : 38 voix,

Vu les résultats du vote intervenu au scrutin public en vue de la désignation du représentant suppléant au sein de la Commission d'appel d'offres précitée :

- Nombre de voix obtenues par Monsieur Mathieu DEFREL : 38 voix,

**ARTICLE UN : DESIGNER** pour représenter la commune de Stains au sein de la Commission d'appel d'offres de la Société d'économie mixte Plaine Commune Développement, les délégués suivants :

- Monsieur Azzédine TAÏBI en qualité de membre titulaire,
- Monsieur Mathieu DEFREL en qualité de membre suppléant.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** les représentants désignés à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par les instances de ladite société.

**Affaire 1.6 c) - Désignation des représentants de la commune de Stains pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres de la Société publique locale (SPL) Plaine Commune Développement**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour**,

Vu les résultats du vote intervenu à main levée en vue de la désignation du représentant titulaire au sein de la Commission d'appel d'offres précitée :

- Nombre de voix obtenues par Monsieur Azzédine TAÏBI : 38 voix,

Vu les résultats du vote intervenu à main levée en vue de la désignation du représentant suppléant au sein de la Commission d'appel d'offres précitée :

- Nombre de voix obtenues par Monsieur Mathieu DEFREL : 38 voix,

**ARTICLE UN : DESIGNER** pour représenter la commune de Stains au sein de la Commission d'appel d'offres de la Société publique locale Plaine Commune Développement, les délégués suivants :

- Monsieur Azzédine TAÏBI en qualité de membre titulaire,
- Monsieur Mathieu DEFREL en qualité de membre suppléant.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** les représentants désignés à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par les instances de ladite société.

**Affaire 1.6 d) - Désignation des représentants de la commune de Stains pour siéger au sein des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire de la Société d'économie mixte (SEM) Plaine Commune Développement et de la Société publique locale (SPL) Plaine Commune Développement**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour**,

Vu les résultats du suffrage intervenu à main levée :

- Nombre de voix obtenues par Monsieur Azzédine TAÏBI en qualité de représentant de la commune de Stains au sein des assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la Société d'économie mixte Plaine Commune Développement : 38 voix,
- Nombre de voix obtenues par Monsieur Azzédine TAÏBI en qualité de représentant de la commune de Stains au sein des assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la Société publique locale Plaine Commune Développement : 38 voix

**ARTICLE UN** : DESIGNNE Monsieur Azzédine TAÏBI en qualité de représentant de la commune de Stains au sein des assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la Société d'économie mixte Plaine Commune Développement.

**ARTICLE DEUX** : DESIGNNE Monsieur Azzédine TAÏBI en qualité de représentant de la ville de Stains au sein des assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la Société publique locale Plaine Commune Développement.

**ARTICLE TROIS** : AUTORISE le représentant désigné à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par les instances de chacune des deux sociétés.

**Affaire 1.7 - Désignation des représentants de la commune de Stains pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) instituée par la Métropole du Grand Paris**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour**,

Vu les résultats du vote intervenu à main levée :

- Nombre de voix obtenues par Madame Farida AOUDIA-AMMI : 38 voix,
- Nombre de voix obtenues par Monsieur Mathieu DEFREL : 38 voix,

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNNE pour siéger au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) instituée par la Métropole du Grand Paris :

- Madame Farida AOUDIA-AMMI en qualité de représentant titulaire,
- Monsieur Mathieu DEFREL en qualité de représentant suppléant.

**Affaire 1.8 - Election des membres de la Commission d'appel d'offres**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu les résultats dudit scrutin :

- Nombre de suffrages obtenus par les listes de candidats :
  - Liste conduite par Madame Farida AOUDIA-AMMI ..... 31 voix
  - Liste conduite par Monsieur Sébastien CLEMENT ..... 5 voix
  - Liste conduite par Monsieur Hamza RABEHI ..... 2 voix
- Répartition des sièges (*à la proportionnelle au plus fort reste*) :
  - Liste conduite par Madame Farida AOUDIA-AMMI ..... 4 sièges
  - Liste conduite par Monsieur Sébastien CLEMENT ..... 1 siège

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNÉ les membres du Conseil municipal pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres, comme suit :

**Membres titulaires**

- Madame Farida AOUDIA-AMMI
- Monsieur Mathieu DEFREL
- Monsieur Abdelfattah MESSOUSSI
- Monsieur Abdelhak ALI KHODJA
- Monsieur Sébastien CLEMENT

**Membres suppléants**

- Madame Zaiha NEDJAR
- Monsieur Aziz BOUYAHIA
- Monsieur Jean-Claude DE SOUZA
- Monsieur Jean-Noël MICHE
- Madame Marie-Claude GOUREAU

**Affaire 1.9 - Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : Fixation de la composition et désignation des membres du conseil municipal et des représentants des associations**

Monsieur le Maire retire cette affaire de l'ordre du jour.

**Affaire 1.10 - Commission des marchés d'approvisionnement : Fixation du nombre de membres et désignation des représentants communaux**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 39 voix pour,

**ARTICLE UN** : FIXE à 9 (neuf), outre le maire ou son représentant, le nombre de membres au sein de la commission des marchés d'approvisionnement dont :

- 9 représentants de la municipalité,
- les représentants des consommateurs, ou des chambres consulaires, ou des services municipaux ou extra-municipaux concernés par les questions à traiter,
- les délégués élus par les commerçants du marché pour les représenter, soit 7 pour le marché du Centre et 1 pour celui de l'Avenir,
- ainsi que le préposé au placement.

Conformément à l'article DEUX du règlement intérieur des marchés de Stains arrêté par arrêté municipal n°A2017035 du 5 juillet 2017, modifié par arrêté municipal n°A2018017 du 2 mars 2018.

**ARTICLE DEUX** : DÉSIGNE pour siéger au sein de ladite commission, outre le Maire ou son représentant, les représentants suivants :

- Madame Zaïha NEDJAR,
- Monsieur Mathieu DEFREL,
- Madame Aziza TAARKOUBTE,
- Monsieur Abdelfattah MESSOUSSI,
- Monsieur Lamine SAÏDANE,
- Monsieur Jean-Noël MICHE,
- Madame Marie-Claude GOUREAU,
- Monsieur Christopher DIBATHIA,
- Monsieur Hamza RABEHI.

**Affaire 1.11 - Etablissement de la liste des contribuables proposés par la commune parmi lesquels seront nommés les commissaires titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la Commission communale des impôts directs**

Monsieur le Maire retire cette affaire de l'ordre du jour.

**Affaire 1.12 - Création de la Commission pour l'accessibilité de la commune de Stains**

Monsieur le Maire retire cette affaire de l'ordre du jour.

**Affaire 1.13 - Création d'une commission chargée d'examiner les déclarations d'intention d'aliéner et les autorisations d'occupation des sols et désignation des représentants**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**,

**ARTICLE UN** : CRÉE la Commission chargée d'examiner les déclarations d'intention d'aliéner et les autorisations d'occupation des sols.

**ARTICLE DEUX** : FIXE à 9 (neuf) le nombre de représentants du conseil municipal siégeant au sein de la commission précitée.

**ARTICLE TROIS** : DESIGNNE pour siéger au sein de ladite commission, outre le Maire qui en est le président de droit, les représentants suivants :

- Monsieur Géry DYKOKA NGOLO,
- Monsieur Mathieu DEFREL,
- Madame Zaïha NEDJAR,
- Madame Jeannine LE BRAS,
- Monsieur Aziz BOUYAHIA,
- Monsieur Abdelhak ALI KHODJA,
- Monsieur Julien MUGERIN,
- Monsieur Christopher DIBATHIA,
- Monsieur Hamza RABEHI.



**Affaire 1.14 a) - Désignation des représentants de la commune de Stains pour siéger au sein des conseils des écoles maternelles de la commune de Stains**  
 Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 39 voix pour,

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNNE au sein des conseils des écoles maternelles de la commune de Stains, outre le Maire ou son représentant, les représentants suivants :

▪ **Ecoles maternelles**

Anatole France	Madame Chadiea MAHDJOUR
André Lurçat	Madame Jeannine LE BRAS
Anne Frank	Madame Najia AMZAL
Guy Moquet	Madame Farida AOUDIA-AMMI
Jean Jaurès	Madame Nathalie LANDEZ
Joliot-Curie	Madame Céline MIRAMBEAU
Paul Langevin	Monsieur Abdelhak ALI KHODJA
Paul Vaillant Couturier	Madame Claude AGNOLY
Romain Rolland	Monsieur Yvel LUEXIER
Victor Hugo	Madame Irouïa SAÏD OUMA
Victor Renelle	Monsieur Fodié SIDIBE

**Affaire 1.14 b1) - Désignation des représentants de la commune de Stains pour siéger au sein des conseils des écoles élémentaires de la commune de Stains**  
 Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 39 voix pour,

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNNE au sein des conseils des écoles élémentaires de la commune de Stains, outre le Maire ou son représentant, les représentants suivants :

▪ **Ecoles élémentaires**

Anatole France	Monsieur Mathieu DEFREL
Elsa Triolet	Madame Nastého ADEN
Emile Zola	Madame Fazya OULMI
Guillaume Apollinaire	Monsieur Abdelfattah MESSOUSSI
Jean Moulin	Monsieur Mehdi MESSAI
Jean Rostand	Monsieur Mathieu DEFREL
Joliot-Curie	Monsieur Aziz BOUYAHIA
Le Globe	Monsieur Abdelkarim ZEGGAR
Paul Langevin	Monsieur Jean-Noël MICHE
Romain Rolland	Madame Maïmouna HAÏDARA
Victor Hugo	Madame Aziza TAARKOUBTE
Victor Renelle	Monsieur Géry DYKOKA NGOLO

**Affaire 1.14 b2) - Désignation du représentant de la commune de Stains pour siéger au sein du conseil de l'école élémentaire Jean Jaurès de la commune de Stains**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu les résultats du vote intervenu à main levée :

- Nombre de voix obtenues par Monsieur Stéphane LAGRIVE : 31 voix,
- Nombre de voix obtenues par Monsieur Hamza RABEHI : 2 voix,

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNNE Monsieur Stéphane LAGRIVE pour siéger au sein du conseil de l'école élémentaire Jean Jaurès de la commune de Stains, outre le Maire ou son représentant.

**Affaire 1.15 a) - Désignation des représentants de la commune de Stains pour siéger au sein du Conseil d'administration du collège Joliot Curie de la commune de Stains**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**,

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNNE pour siéger au sein du Conseil d'administration du collège Joliot Curie les représentants suivants :

- Monsieur Géry DYKOKA NGOLO en qualité de représentant titulaire,
- Monsieur Abdelfattah MESSOUSSI en qualité de représentant suppléant.

**Affaire 1.15 b) - Désignation des représentants de la commune de Stains pour siéger au sein du Conseil d'administration du collège Barbara de la commune de Stains**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**,

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNNE pour siéger dans le Conseil d'administration du collège Barbara les représentants suivants :

- Madame Maïmouna HAÏDARA en qualité de représentant titulaire,
- Madame Najia AMZAL en qualité de représentant suppléant.

**Affaire 1.15 c) - Désignation des représentants de la commune de Stains pour siéger au sein du Conseil d'administration du collège Pablo Neruda de la commune de Stains**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**,

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNÉ pour siéger dans le Conseil d'administration du collège Pablo Neruda les représentants suivants :

- Monsieur Aziz BOUYAHIA en qualité de représentant titulaire,
- Madame Nathalie LANDEZ en qualité de représentant suppléant.

**Affaire 1.15 d) - Désignation des représentants de la commune de Stains pour siéger au sein du Conseil d'administration du lycée Maurice Utrillo de la commune de Stains**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 39 voix pour,

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNÉ pour siéger au sein du Conseil d'administration du lycée Maurice Utrillo sis à Stains les représentants suivants :

- Monsieur Mathieu DEFREL en qualité de représentant titulaire,
- Monsieur Jean-Claude DE SOUZA en qualité de représentant suppléant.

**Affaire 1.16 - Désignation d'un représentant de la commune de Stains pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'école privée Sainte-Marie sise à Stains**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 39 voix pour,

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNÉ Madame Nasteho ADEN en qualité de représentant de la commune de Stains au sein du Conseil d'administration de l'école privée Sainte-Marie sise à Stains.

**Affaire 1.17 - Désignation des délégués de la commune de Stains pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 39 voix pour,

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNÉ pour représenter la commune de Stains au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne les délégués suivants :

- Madame Nabila AKKOUCHE en qualité de délégué titulaire,
- Monsieur Mathieu DEFREL en qualité de délégué suppléant.

**Affaire 1.18 - Désignation des délégués de la commune de Stains pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**,

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNNE pour représenter la commune de Stains au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication les délégués suivants :

- Monsieur Mathieu DEFREL en qualité de délégué titulaire,
- Monsieur Jean-Claude DE SOUZA en qualité de délégué suppléant.

**Affaire 1.19 - Désignation des délégués de la commune de Stains pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF)**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**,

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNNE pour représenter la commune de Stains au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité, les délégués suivants :

- Monsieur Abdelhak ALI KHODJA en qualité de délégué titulaire,
- Monsieur Abdelkarim ZEGGAR en qualité de délégué suppléant.

**Affaire 1.20 - Désignation des délégués de la commune de Stains pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat mixte des réseaux d'énergie calorifique (SMIREC)**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**,

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNNE pour représenter la commune de Stains au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte des Réseaux d'Energie Calorifique les délégués suivants :

**Délégués titulaires**

- Monsieur Mathieu DEFREL
- Monsieur Abdelkarim ZEGGAR

**Délégués suppléants**

- Monsieur Géry DYKOKA NGOLO
- Madame Najia AMZAL

**Affaire 1.21 - Désignation des représentants de la commune de Stains pour siéger au sein de l'assemblée générale du Groupement d'intérêt public Maximilien**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**,

**ARTICLE UNIQUE** : DÉSIGNE pour représenter la commune de Stains au sein de l'assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public Maximilien :

- Madame Farida AOUDIA-AMMI qualité de représentant titulaire,
- Madame Claude AGNOLY en qualité de représentant suppléant.

**Affaire 1.22 - Désignation des représentants communaux pour siéger au sein de l'Association régionale des cités jardins d'Ile-de-France**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**,

**ARTICLE UN** : DESIGNNE le directeur du Pôle développement culturel, sportif et relations internationales ainsi que le chargé de mission, Agenda 21, écologie urbaine et économie sociale et solidaire, en tant que techniciens de la délégation représentant la commune de Stains pour siéger au sein de l'association régionale des cités jardins d'Ile-de-France.

**ARTICLE DEUX** : DESIGNNE en qualité de représentants du Conseil municipal de la délégation représentant la commune de Stains pour siéger au sein à l'association régionale des cités jardins d'Ile-de- France :

- Monsieur Azzédine TAÏBI qualité de représentant titulaire,
- Madame Madame Fazya OULMI en qualité de représentant suppléant.

**Affaire 1.23 - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Ile-de-France pour la mise en place de l'archivage électronique dans le cadre de l'appel à projets "Archive numérique en territoires"**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**,

**ARTICLE UN** : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France une subvention d'investissement de 12 000 euros TTC, dans le cadre de l'appel à projets « Archive numérique en territoires », pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de l'archivage électronique dans la collectivité.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces administratifs afférents à cette demande de subvention.

**ARTICLE TROIS** : DIT que la dépense et la recette seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire 2.1 - Répartition de l'enveloppe des indemnités de fonction des élus**

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** et **4 voix contre** (Marie-Claude GOUREAU, Sylvie JEANNOT, Julien MUGERIN, Sébastien CLEMENT),

**ARTICLE UN** : FIXE l'enveloppe maximale pour le calcul des indemnités de fonction de la manière suivante :

- Maire : 90% du traitement de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Adjoints : 14 X 33% du traitement de l'indice brut terminal de la fonction publique.

**ARTICLE DEUX** : DIT que les indemnités sont versées au Maire et à ses adjoints à compter de leur entrée en fonction et aux conseillers municipaux délégués à compter de la date de l'arrêté du Maire leur donnant délégation comme suit :

FONCTION	Pourcentage du traitement de l'indice brut terminal de la fonction publique appliqué
MAIRE	81 %
1er adjoint	52 %
2ème adjoint	24,70 %
3ème adjoint	24,70 %
4ème adjoint	24,70 %
5ème adjoint	50 %
6ème adjoint	42 %
7ème adjoint	24,70 %
8ème adjoint	24,70 %
9ème adjoint	24,70 %
10ème adjoint	24,70 %
11ème adjoint	24,70 %
12ème adjoint - adjoint de quartier	24,70 %
13ème adjoint - adjoint de quartier	24,70 %
14ème adjoint - adjoint de quartier	24,70 %
Conseiller municipal délégué	7,90 %
Conseiller municipal délégué	7,90 %
Conseiller municipal délégué	7,90 %
Conseiller municipal délégué	7,90 %
Conseiller municipal délégué	7,90 %
Conseiller municipal délégué	7,90 %
Conseiller municipal délégué	7,90 %

**ARTICLE TROIS** : DIT que les indemnités évolueront selon la valeur de l'indice brut terminal de la fonction publique.

**ARTICLE QUATRE** : DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire 2.2 - Application des majorations aux indemnités de fonction des élus**  
Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** et **4 voix contre** (Marie-Claude GOUREAU, Sylvie JEANNOT, Julien MUGERIN, Sébastien CLEMENT),

**ARTICLE UN** : APPROUVE la majoration de 15% des indemnités allouées au Maire, aux adjoints au Maire et aux conseillers municipaux délégués, prévue aux articles L.2123-22 et R.2123-23 du Code général des collectivités territoriales, au titre du chef-lieu de canton.

**ARTICLE DEUX** : APPROUVE la majoration des indemnités allouées au Maire et aux adjoints au Maire, prévue aux articles L.2123-22 et R.2123-23 du Code général des collectivités territoriales, au titre de l'attribution de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion.

**ARTICLE TROIS** : DIT que ces majorations sont applicables à la date d'élection du Maire et des adjoints au Maire et à la date des arrêtés du Maire attribuant des délégations aux conseillers municipaux délégués.

**ARTICLE QUATRE** : PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire 2.3 - Frais de représentation du Maire**  
Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** et **4 voix contre** (Marie-Claude GOUREAU, Sylvie JEANNOT, Julien MUGERIN, Sébastien CLEMENT) et **1 abstention** (Christopher DIBATHIA),

**ARTICLE UN** : FIXE à 4 200 euros la somme globale annuelle et forfaitaire attribuée au Maire dans le cadre de ses frais de représentation, et ce à compter de son entrée en fonction.

**ARTICLE DEUX** : DIT que cette indemnité sera versée mensuellement par fraction de 1/12<sup>ème</sup> sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de chaque exercice.

**Affaire 2.4 - Remboursement des frais d'aides à la personne des conseillers municipaux non indemnisés**

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**,

**ARTICLE UN** : DIT que la commune de Stains prend en charge les frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à la charge des conseillers municipaux qui ne perçoivent pas d'indemnités de fonctions.

**ARTICLE DEUX** : DIT que ces frais sont pris en charge dès lors qu'ils ont été engagés par les conseillers municipaux en raison de leur participation aux séances plénières du conseil municipal, aux réunions de commissions dont ils sont membres et instituées par une délibération du conseil municipal et aux réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où il a été désigné pour représenter la commune.

**ARTICLE TROIS** : DIT que le remboursement des frais se fera sur présentation d'un état de frais dans la limite horaire du montant horaire du salaire minimum de croissance.

**ARTICLE QUATRE** : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire 2.5 - Autorisation d'emploi de collaborateurs de cabinet**

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **33 voix pour** et **4 voix contre** (Marie-Claude GOUREAU, Sylvie JEANNOT, Julien MUGERIN, Sébastien CLEMENT) et **2 abstentions** (Christopher DIBATHIA, Hamza RABEHI),

**ARTICLE UN** : AUTORISE le Maire à recruter trois collaborateurs de cabinet.

**ARTICLE DEUX** : DECIDE de prévoir au budget de la collectivité des crédits permettant le versement à chacun des collaborateurs d'un traitement indiciaire, de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement le cas échéant, et d'indemnités, dans les limites suivantes :

- Le traitement indiciaire de chaque collaborateur ne pourra en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour ;
- Le montant des indemnités ne pourra en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel ci-dessus mentionné.

En cas de vacance dans l'emploi fonctionnel de référence, le collaborateur de cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.

**Affaire 2.6 - Dérogation exceptionnelle au plafonnement des indemnités horaires de travaux supplémentaires - Activité saisonnière**

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**,

**ARTICLE UN** : APPROUVE la dérogation exceptionnelle au plafonnement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour l'activité saisonnière 2020 selon les modalités suivantes :



Ville de Stains

Conditions exceptionnelles	Agents concernés	Affectation	Volume d'heures maximum au-delà du plafond
Personnel saisonnier recruté selon les dispositions de l'article 3, 2ème alinéa, de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur.rice de centre</li> <li>• Directeur.rice adjoint.e de centre</li> <li>• Animateur.rice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre de vacances de Jard-sur-Mer</li> <li>• Centre de vacances de Villiers-sur-Loir</li> <li>• Tous les centres de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 heures pour le mois de juillet 2020</li> <li>• 25 heures pour le mois d'août 2020</li> </ul>

**ARTICLE DEUX** : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'année 2020.

**Affaire 2.7 - Dérogation exceptionnelle au plafonnement des indemnités horaires de travaux supplémentaires - Police municipale**

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**,

**ARTICLE UN** : APPROUVE la dérogation exceptionnelle au plafonnement des indemnités horaires de travaux supplémentaires pour l'activité des agents de la police municipale pour les mois de mars à juin 2020, dans la limite d'un volume d'heures mensuel de 25 heures au-delà du contingent mensuel de 25 heures.

**ARTICLE DEUX** : DIT que les dépenses seront inscrites au budget de l'exercice 2020.

**Affaire 3.1 - Programmation Dotation Politique de la Ville 2020 - Demande de subvention pour divers investissements de Stains**

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**,

**ARTICLE UN** : APPROUVE les projets programmés au titre de la Dotation Politique de la Ville 2020 tels que retracés dans le tableau ci-dessous :

Priorité	Opération d'investissement 2020/2021	Montant HT	Montant TTC	Montant Subvention	Taux
1	Réhabilitation de l'école élémentaire Jean Jaurès	797 000.00	956 400.00	630 268.00	79.08%
2	Travaux de mise en conformité du système de sécurité incendie pour les écoles stanoises	34 598.00	41 518.00	27 360.00	79.08%
3	Travaux de mise en accessibilité PMR des bâtiments scolaires	569 820.00	683 784.00	450 613.00	79.08%
4	Acquisition de 48 écrans tactiles interactifs pour les écoles stanoises	130 308.96	156 370.00	103 049.00	79,08%

## Ville de Stains

Priorité	Opération d'investissement 2020/2021	Montant HT	Montant TTC	Montant Subvention	Taux
5	Mise en place de la climatisation dans 4 groupes scolaires	803 000.00	963 600.00	635 012.00	79.08%
6	Travaux dans les offices des écoles et autres équipements de la Ville	118 117.00	141 740.00	94 000.00	79.08%
7	Mise en place du contrôle d'accès dans 22 écoles de Stains	395 882.00	475 058.00	313 063.00	79.08%
8	Travaux de rénovation dans la chaufferie de l'école maternelle Paul Vaillant Couturier	90 000.00	108 000.00	71 172.00	79.08%
9	Rénovation de la cour de l'école Anne Frank	72 000.00	86 400.00	56 938.00	79.08%
10	Travaux de rénovation dans la chaufferie du groupe scolaire Anatole France	200 000.00	240 000.00	158 160.00	79.08%
11	Travaux de remplacement partiel de toiture et d'amélioration des conditions d'accueil des élèves au groupe scolaire Le Globe – Elsa Triolet	148 086.44	177 703.73	117 107.00	79.08%
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>3 358 812.40</b>	<b>4 030 573.73</b>	<b>2 656 742.00</b>	<b>77.02%</b>

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte y afférent.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

### Affaire 3.2 - Exonération de la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE) pour l'année 2020

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**,

**ARTICLE UN** : DECIDE l'abattement maximum de 100% applicable au montant de la taxe locale sur la publicité extérieure due par chaque redevable pour l'année 2020.

**ARTICLE DEUX** : DIT qu'il ne sera procédé à aucun titrage de la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2020.

### Affaire 3.3 - Acquisition de l'immeuble sis 1-5 boulevard Maxime Gorki et 41-43 avenue Louis Bordes - cadastré Q n° 1 et Q n° 146

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**,

**ARTICLE UN** : APPROUVE l'acquisition de l'immeuble sis 1-5 boulevard Maxime Gorki et 41-43 avenue Louis Bordes à Stains, cadastré section Q n° 1 et n° 146 aux conditions financières stipulées à l'article 11 du contrat de bail de longue durée, ci-annexé, conclu entre la commune de Stains et la SIDEK.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE le Maire de la commune de Stains à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la délibération correspondante et signer tout acte se rapportant à l'exécution du présent dossier.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire 3.4 - Approbation du règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 35 voix pour et 4 abstentions (Marie-Claude GOUREAU, Sylvie JEANNOT, Julien MUGERIN, Sébastien CLEMENT),

**ARTICLE UNIQUE** : APPROUVE le règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres, ci-annexé.

**Affaire 3.5 - Approbation du règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 35 voix pour et 4 abstentions (Marie-Claude GOUREAU, Sylvie JEANNOT, Julien MUGERIN, Sébastien CLEMENT),

**ARTICLE UN** : APPROUVE le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, ci-annexé.

**ARTICLE DEUX** : DONNE délégation au Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, de saisir pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**Affaire 4.1 - Convention et le contrat de prêt d'aide financière à l'investissement n°20-003J entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et commune de Stains pour la réalisation d'une structure jeunesse sur le quartier du Moulin Neuf**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 39 voix pour,

**ARTICLE UN** : APPROUVE la convention et le contrat de prêt d'aide financière à l'investissement n°20-03J entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et commune de Stains, pour la réalisation d'une structure jeunesse sur le quartier du Moulin Neuf, ci-annexés.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et ledit contrat de prêt et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire 4.2 - Contrat de prestation de service entre la commune de Stains et UP Société coopérative et participative pour l'acquisition de chèques service dits chèque d'accompagnement personnalisé "CAP"**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**,

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** le contrat de prestation de service entre la commune de Stains et UP Société coopérative et participative pour l'acquisition de chèque service dit chèque d'accompagnement personnalisé "CAP", pour un montant de 188 196,30 € TTC (cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-seize euros et trente centimes toutes taxes comprises).

**ARTICLE DEUX** : **APPROUVE** la tarification solidaire reposant sur la prise en compte des ressources et de la composition de la famille des ménages afin que soit appliqué à chacun un tarif adapté à sa situation, selon les modalités ci-après :

Mise en place de deux tarifs fondés sur le quotient familial du foyer de l'année en cours :

- si le quotient familial est égal ou inférieur à la tranche T3 : un chèque d'accompagnement personnalisé d'une somme de 70€ (soixante-dix euros) sera attribué à la famille ;
- si le quotient familial est égal ou supérieur à la tranche T4 : un chèque d'accompagnement personnalisé d'une somme de 40€ (quarante euros) sera attribué à la famille.

**ARTICLE TROIS** : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat ainsi que tous documents y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE QUATRE** : **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire 5.1 - Convention de mise à disposition d'un local commercial entre les Sociétés coopératives Pointcarré et Andines, l'ESAT Marville, et la commune de Stains**

Rapporteur : M. Abdelhak Ali KHODJA

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** et **4 voix contre** (Marie-Claude GOUREAU, Sylvie JEANNOT, Julien MUGERIN, Sébastien CLEMENT)

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** la convention de mise à disposition du local commercial, sis 21 rue Carnot à Stains, entre la société coopérative à responsabilité limitée Andines, la société coopérative d'intérêt collectif Pointcarré, l'ESAT Marville et la commune de Stains, à titre gratuit, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

**ARTICLE TROIS** : **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire 5.2 - Convention entre la Région Ile-de-France, la SPL Plaine Commune Développement et la commune de Stains relative à la réalisation du projet "Accompagnement de l'implantation de projets départementaux au sein de la ZAC des Tartes - Stains - Seine-Saint-Denis"**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** et **1 voix contre** (Julien MUGERIN) et **3 abstentions** (Marie-Claude GOUREAU, Sylvie JEANNOT, Sébastien CLEMENT)

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** la convention entre la Région Ile-de-France, la SPL Plaine Commune Développement et la commune de Stains relative à la réalisation du projet « Accompagnement de l'implantation de projets départementaux au sein de la ZAC des Tartes - Stains - Seine-Saint-Denis », ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte s'y rapportant et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**\*\* \*\*\* \*\***

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,  
la séance publique est levée à vingt-deux heures.**

  
Le Maire,  
Azzédine TAÏBI